



AVIS D'INTÉRÊT

Représentant(e) en santé et sécurité (RSS) au travail

Vous êtes passionné - e par le domaine de la santé et sécurité au travail et vous cherchez à vous lancer dans une opportunité professionnelle enrichissante ? Devenez représentant (e) en santé et sécurité au travail (RSS) au sein du CISSS de l'Outaouais. En tant que RSS, vous jouerez un rôle déterminant dans la prévention et la promotion d'un environnement de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Provenance des RSS dans les milieux de travail

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) prévoit des mécanismes de prévention et de participation des travailleuses et des travailleurs pour favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) par les milieux de travail.

Depuis le 6 avril 2022, tous les établissements qui ne disposent pas déjà des mécanismes de prévention et de participation dans leur milieu de travail doivent mettre en place les nouveaux mécanismes de prévention et de participation, tel que le prévoit la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST).

Ainsi, une représentante ou un représentant en santé et en sécurité (RSS) doit être désigné dans tous les établissements comptant 20 travailleuses et travailleurs ou plus, lorsqu'aucune représentante ou représentant à la prévention désigné.

Qui peut devenir RSS

La ou le RSS est une travailleuse ou un travailleur du CISSS de l'Outaouais détenteur d'un poste dans l'une des unités d'accréditation, APTS, CSN ou FIQ :

- À temps complet ou
- À temps partiel.

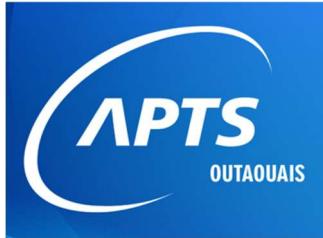
Fonctions du RSS selon l'entente entre le CISSS de l'Outaouais et les accréditations syndicales

1. Faire l'inspection des lieux de travail et identifier les situations pouvant être source de danger pour les travailleurs

Le RSS doit faire une « tournée » des établissements afin d'inspecter les lieux de travail et d'identifier les situations qui sont source de dangers ou qui présentent des risques pouvant affecter la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleuses et des travailleurs.

2. Faire des recommandations au comité de santé et de sécurité (CSS) et participer au CSS

L'inspection des lieux de travail amènera le RSS à formuler des recommandations écrites au CSS. Le RSS participera aux rencontres du ou des comités de santé et sécurité.



3. Porter plainte à la CNESST

Avant de porter plainte à la CNESST, le RSS s'assurera que la situation dangereuse ou à risque d'affecter la santé, la sécurité, l'intégrité physique et psychique a été rapportée et prise en charge par les intervenants de l'établissement.

4. Faire de la promotion et de la sensibilisation en lien avec la santé et la sécurité au travail

Le RSS pourra sensibiliser les travailleuses et les travailleurs lors de ses tournées d'inspection. De plus, il pourra être appelé à offrir des ateliers spécifiques de sensibilisation et distribuer du matériel promotionnel.

5. Recevoir les copies des déclarations d'évènements accidentels et de situations à risques

Le RSS devra analyser les déclarations d'évènements accidentels et situations à risques envoyées par l'employeur. Le RSS devra participer à l'enquête, dans le but de mettre de place des mesures correctives et préventives pour limiter les risques.

6. Intervenir dans le cas où le travailleur exerce son droit de refus.

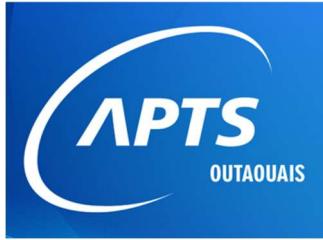
* Les fonctions énumérées ci-dessus peuvent être modifiées en cas de changements législatifs.

Être un RSS, c'est

- Représenter l'ensemble des travailleuses du CISSS de l'Outaouais, peu importe le titre d'emploi ou son accréditation syndicale.
- Collaborer et participer à la mise en place de solutions en SST.
- Influencer la prise de décision de l'employeur en matière de SST.
- Être la voix de toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour les questions de SST.
- Partager son expérience, son savoir-faire et ses idées.
- Faire vivre la culture de la prévention.

Les qualités du RSS

- Démontrer un véritable intérêt pour la santé et la sécurité du travail.
- Aimer le travail terrain.
- Aimer le travail d'équipe.
- Avoir une attitude positive.
- Savoir faire des compromis.
- Avoir une bonne capacité d'écoute et d'analyse.
- Avoir un bon jugement.
- Avoir du leadership.
- Être habile avec les outils informatiques.



Durée et lieu du mandat du RSS

- Dans le cadre de l'entente actuelle, le RSS est désigné pour un mandat d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement.
- Un bureau sera mis à disposition.
- Des regroupements (voir la liste en fin de document) seront attribués aux RSS. Chaque RSS devra se déplacer dans les installations des regroupements qui lui seront attribués. Cependant, au besoin, le RSS pourrait se déplacer dans les installations des autres regroupements. Le port d'attache lié au poste d'origine ne changera pas.

Les conditions de travail du RSS

- Aménagement d'horaire : l'horaire est majoritairement de jour, du lundi au vendredi. Toutefois, celui-ci peut être ajusté en fonction des besoins sur le terrain. À cet effet, il est possible que des heures soient effectuées de soir ou de nuit.
- Les conditions prévues à votre convention collective sont maintenues.
- Relève de l'autorité de la cheffe du service de prévention en santé et sécurité du CISSS.

Nombre de RSS actuellement recherchés

- 4 équivalents temps complet.
 - La CSN désignera des RSS pour combler 2 équivalents temps complet.
 - La FIQ désignera 1 RSS pour combler l'équivalent d'un temps complet.
 - L'APTS désignera 1 ou des RSS pour combler un équivalent temps complet.

Noter que, bien qu'un RSS soit désigné par une accréditation syndicale, ce dernier représente toutes les travailleuses et tous les travailleurs du regroupement sur lequel il sera affecté et pas seulement ceux de son accréditation syndicale (voir les regroupements ci-dessous).

Liste des regroupements définis entre le CISSS de l'Outaouais et les accréditations syndicales

Noter que des regroupements vous seront attribués (il y a 10 regroupements à distribuer entre 4 équivalents temps plein). Cependant, vous pouvez être amené à travailler dans n'importe lequel des 10 regroupements. Du fait de la géographie de l'Outaouais, des déplacements en voiture sont à prévoir. Les dépenses liées à ces déplacements seront remboursées conformément à la politique du CISSS.



Regroupement 1	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission DI-TSA-TED (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 2	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission réadaptation physique (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 3	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission santé mentale/ résidence en santé mentale/ centre de réadaptation en dépendance (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 4	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission jeunesse (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 5	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission CLSC / GMF / Clinique médicale (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 6	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission hôpital. Il y aura un 1 comité santé-sécurité pour les hôpitaux de Gatineau et Hull et un autre comité santé-sécurité pour l'hôpital de Wakefield-Papineau.
Regroupement 7	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission administrative ((correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 8	Tout le territoire de l'Outaouais (sauf RLS Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) comportant les installations avec la mission CHSLD et MDAA (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 9	Uniquement le territoire du RLS de la Vallée-de-la-Gatineau, incluant tous types de missions (correspondant à 1 comité santé-sécurité).
Regroupement 10	Uniquement le territoire du RLS du Pontiac, incluant tous types de missions (correspondant à 1 comité santé-sécurité).

Comment postuler du 14 janvier 00h01 au 28 janvier 2026 23h59

- Via le code QR ou le lien Forms : [Formulaire de candidature FIQ-SPSO – Représentante en Santé et Sécurité \(RSS\) – Formulaire prérempli](https://forms.gle/1234567890123456)



Nous avons hâte de vous rencontrer et de faire, ensemble, du CISSS de l'Outaouais un lieu sain et sécuritaire pour tous !

Pour toutes questions, écrivez à **Patrick Guay** au fiq07executif@spso.ca